

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage	N° 2022 - 595	Médiathèques
	15/11/2022		

Objet : Convention partenariale entre la Société Historique de Meaux et sa Région (SHMR) et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux pour l’animation de conférences à la médiathèque Luxembourg.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient de contractualiser les modalités d’intervention de la Société Historique de Meaux et sa Région (SHMR) à la médiathèque Luxembourg pour l’animation de conférences sur l’histoire locale assurée par des bénévoles de la SHMR,

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et la Société Historique de Meaux et sa Région la signature d’une convention partenariale pour l’animation de conférences sur l’histoire locale. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature.

ARTICLE 2 – La CAPM mettra gracieusement à disposition la salle du Manège ou toute autre salle de la médiathèque Luxembourg pour l’animation de ces conférences.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le
Le Président,

14 NOV. 2022



Jean-François COPÉ